Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260626-DCM20260503-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.05.03

Date réunion :
24/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 2
Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
18/06/2026

Date de publication :
25/06/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC,** Odile **LÉON**, Adjoints au Maire ; Daniel **PELLÉ,** Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS**, Marianne **GOUEZ,** Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Conseillers Municipaux.

Excusés : Jean-Luc **LE PORS** *(procuration à Annie CHAPEL),* Jean-Luc **RIOU** *(procuration à Cédric TROADEC),*

Secrétaire de séance **:** Cédric **TROADEC**

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Vu la délibération n° DCM 2026.03.03 du 09/04/2026 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

Vu l'arrêté du maire n° ARAG-2026-42 du 24/06/2026 portant délégation de fonctions à Mme Annie CHAPEL, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation municipale afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers relevant des affaires sociales ;

Considérant qu'il convient de modifier la répartition des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : À compter du 01/07/2026, l'indemnité de fonction attribuée à Mme Odile LEON, adjointe au maire déléguée aux affaires sociales et à l'environnement, est fixée à 4.98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 2 : À compter du 01/07/2026 une indemnité de fonction est attribuée à Mme Annie CHAPEL, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales, fixée à 4.98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 3 : Cette nouvelle répartition correspond au partage à parts égales de l'indemnité précédemment attribuée à l'adjointe chargée des affaires sociales et de l'environnement.

Article 4 : Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus municipaux est modifié en conséquence et annexé à la présente délibération.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

TREGLONOU, le 25/06/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Le Secrétaire,
Cédric TROADEC

Mairie de TREGLONOU (Finistère)

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260626-DCM20260503-DE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indémnités allouées aux membres du Conseil municipal en vertu de l'article L 2123-20-1 III du CGCT

Fonction	NOM Prénom	Taux de base voté en % de l'IB terminal de la fonction publique	Majoration éventuelle	Montant total en % de l'IB terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut
Maire	ABARNOU Mickaël	42,50%	0	42,50%	1 746,97 €
1er adjoint	TRANVOIZ Ronan	9,97%	0	9,97%	409,82 €
2ème adjoint	VALENTI Morgane	9,97%	0	9,97%	409,82 €
3ème adjoint	TROADEC Cédric	4,98%	0	4,98%	204,70 €
4ème adjoint	LEON Odile	4,98%	0	4,98%	204,70 €
Conseiller délégué	LE JAN Pierre	4,98%	0	4,98%	204,70 €
Conseillère déléguée	CHAPEL Annie	4,98%	0	4,98%	204,70 €
Conseillers	PELLE Daniel	1,00%	0	1,00%	41,11 €
Conseillers	LE PORS Jean-Luc	1,00%	0	1,00%	41,11 €
Conseillers	RIOU Jean-Luc	1,00%	0	1,00%	41,11 €
Conseillers	POULIQUEN Céline	1,00%	0	1,00%	41,11 €
Conseillers	LE PORS Adeline	1,00%	0	1,00%	41,11 €
Conseillers	GOUES Marianne	1,00%	0	1,00%	41,11 €
Conseillers	JESTIN Anne	1,00%	0	1,00%	41,11 €
Conseillers	STEPHAN Adrian	1,00%	0	1,00%	41,11 €